

N° 1876 – MO 759

N° référence : 01.0302.0528

Dépôt : 22.05.2025
Traitement Bureau CDV : 02.06.2025
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 02.12.2025

Motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Mettre en ligne le planning des salles de sports et des infrastructures communales »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé : de mettre en ligne sur le site Internet de la Commune de Moutier, la planification des réservations des salles de sport et des infrastructures communales et de permettre les réservations en ligne. Ceci en collaboration avec le Service de l'informatique de la Commune.

Développement

Moutier compte une grande variété d'équipements et de structures dédiées à l'activité physique et sportive permettant à chacune et chacun de bouger tout au long de l'année.

Les infrastructures sportives de notre ville permettent la pratique du sport dans le cadre de l'éducation physique scolaire, du sport associatif (clubs sportifs) ainsi que dans la pratique du sport libre.

Hors horaire scolaire, ces infrastructures sont mises à disposition au sport associatif (contre paiement d'une location).

Cependant, en l'état actuel, il n'est pas possible de visualiser sur le site Internet de la Commune de Moutier, la planification des réservations des salles de sport et d'effectuer des réservations en ligne.

La problématique est la même concernant la réservation d'autres infrastructures communales. Par exemple de la location de la Société'halle ou d'une salle à la Maison prévôtoise.

Lorsqu'une personne privée ou un responsable d'une société sportive désire connaître l'occupation des salles de sport ou d'une autre infrastructure communale de notre ville, ceci pour réaliser une réservation, il doit prendre contact soit en allant directement au Service des Infrastructures, parcs et promenades (aux heures de bureau), ou par téléphone ou par courriel.

Cette manière de faire provoque une perte de temps autant pour les responsables du Service des Infrastructures, parcs et promenades que pour les personnes qui désirent effectuer une réservation.

L'objectif de la motion est de faire gagner du temps à toutes les personnes concernées. En effet le fait de pouvoir visualiser et réserver rapidement via le site Internet de la Commune, l'état des différentes salles de sport et infrastructures communales va permettre :

- De décharger le personnel du Service des Infrastructures, parcs et promenades.
- Pour le personnel du Service des Infrastructures, parcs et promenades d'avoir plus de temps pour d'autres tâches.
- Une visualisation rapide de l'état de réservation des salles de sports et autres infrastructures communales.
- De ne plus avoir de conflits de dates avec d'autres club et sociétés.
- Gain de temps pour les réservations.

En conclusion

Le but de cette motion est de permettre à toutes personnes ou responsables de sociétés sportives et culturelles de prendre connaissance des diverses réservations de salles de sport ou d'autres infrastructures communales et d'avoir la possibilité de réaliser des réservations en ligne sur les plages horaires qui sont encore libres.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 22 mai 2025

Signature (s) :

PSA, M. Patrizio Robbiani, 1^{er} signataire (12)

Mmes Sandra Monnerat Choffat, Jeanne Lusa, Mylène Jolidon, Corinne Schwab, Sandrine Juillard, Stéphanie Mahon et MM. Christophe Winistoerfer, Patrick Jobin, Cédric Erard, Daniel Heizmann, Jérôme Nicoulin